



ESup/ JL

Luxembourg, le

28 OCT. 2020

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Vu la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ;

Vu la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 25 janvier 2012 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier en pédiatrie ;

Vu le règlement grand-ducal du 17 février 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 17 janvier 2019 portant nomination de commissions ad hoc chargées d'évaluer les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles en vue de l'accès aux professions visées par la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ;

Vu la demande de reconnaissance du Diplôme d'État de Puéricultrice, délivré en date du 17 décembre 2014 par le Ministère chargé de la Santé à Châlons-en-Champagne (France), présentée par Madame Marion Paulette Marie GILLOT et les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Vu l'avis de la commission ad hoc du 18 septembre 2020 ;

Arrête :

Art.1^{er}.- Le Diplôme d'État de Puéricultrice, délivré en date du 17 décembre 2014 par le Ministère chargé de la Santé à Châlons-en-Champagne (France) à Madame Marion Paulette Marie GILLOT, est reconnu aux fins de l'accès aux activités professionnelles d'infirmier en pédiatrie.

Art.2.- Le présent arrêté sera expédié à l'intéressée pour lui servir de titre.

**Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

**Romain MARTIN
Premier Conseiller de Gouvernement**





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Diplôme d'État de Puéricultrice

Vu l'article D.4311-49 du Code de la santé publique ;

Le Diplôme d'État de Puéricultrice est délivré à

*M*adame GILLOT Marion Paulette Marie

Né(e) le 14 janvier 1983 , à CALAIS (62)

Diplôme N° 5114005

Fait à Châlons-en-Champagne , le 17 décembre 20 14

Par Le Préfet de Région / La Préfète de Région Champagne-Ardenne

Préfet [Préfète] d e la Marne

La Directrice Régionale Adjointe de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

A. Ravachol

Anne RAVACHOL

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ



N° 0803916